



15 Propositions

pour une France solidaire
dans le monde en 2017



PRENONS
le PARTI
de la 
SOLIDARITÉ



PROPOSITION N°3

Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, publier dès l'automne 2017 un calendrier précis pour atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement dès 2022 et s'engager à augmenter de 10 % par an les crédits budgétaires de l'aide publique au développement.

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies, dont la France, se sont engagés sur 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) dans le but d'éradiquer la pauvreté, de mettre fin aux inégalités, et de lutter efficacement contre le changement climatique au cours des 15 prochaines années.

L'Aide Publique au Développement (APD) est un outil indispensable à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et donc à la tenue des engagements internationaux de la France. Dans nombre de pays, les ressources fiscales seules ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour permettre le financement de politiques publiques selon des standards minimaux. L'aide au développement, l'une des politiques de redistribution à l'échelle mondiale, continue de jouer un rôle crucial.

Comme beaucoup d'autres États, la France s'est engagée à consacrer 0,7 % de son RNB à l'Aide publique au développement. Or depuis plusieurs années, l'APD française est en baisse ne représentant plus en 2015 que 0,37 % du RNB, soit moitié moins que l'objectif qu'elle s'était fixée devant la communauté internationale.

La France, 6^{ème} puissance économique mondiale et membre influent de l'Union Européenne (UE), a une responsabilité particulière.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

➤ Atteindre d'ici la fin du prochain quinquennat, et pour la première fois en France, l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD, et d'en allouer au moins 50 % aux "Pays Moins Avancés" (PMA).

- Augmenter d'au moins 10 % chaque année la mission APD jusqu'en 2022 ce qui signifie revenir sur la baisse de un milliard d'euros observée depuis 2011, et mobiliser un milliard d'euros supplémentaire, en affectant ces nouveaux crédits au Programme 209 « Solidarité avec les pays en développement » mis en œuvre par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) qui concentre les instruments financiers sous forme de dons à destination des pays les plus pauvres.
- Garantir que les financements dégagés pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que les ressources dégagées par les financements innovants, soient réellement additionnels par rapport à l'APD.

act:onaid
pour des peuples solidaires

